

Vigilance orange orages de 18 h à 21 h ce jeudi



Vigilance orange orages de 18 h à 21 h ce jeudi

Le département du Gers est placé en vigilance orange aux orages de 18h à 21h, ce jeudi 25 juin.

Ces orages vont s'accompagner :

- de rafales de vent pouvant atteindre 80 à 100 km/h, jusqu'à 110 km/h localement
- localement d'une forte intensité pluvieuse
- de chutes de grêle de taille moyenne à grosse
- d'une forte activité électrique

Soyez prudents, mettez à l'abri ce qui peut être emporté par le vent, abîmé par la grêle ou inondé, évitez les déplacements et les activités à l'extérieur, éloignez-vous des arbres et des cours d'eau.

Plus d'infos sur <http://www.gers.gouv.fr/.../Vigilance-orange-orages-le-25>.

VIGILANCE ORAGES



RESPECTEZ les consignes de sécurité

INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et des autorités



Limitez vos déplacements



Ne vous abritez pas sous un parapluie, sous les arbres ou contre une paroi



Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol

